



Saint-Sébastien *Sud Loire*

Envoyé en préfecture le 30/06/2014

Reçu en préfecture le 30/06/2014

Affiché le

SLO

Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire
Séance du 24 juin 2014

Le vingt quatre juin deux mille quatorze à 9h00.

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire légalement convoqués conformément à l'article L. 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Joël GUERRIAU, Maire.

Etaient présents :

M. TURQUOIS - Mme BONNET - Mme PUBILL - M. RIOUX - M. HARDOUIN -
Mme CAUCHON - Mme AYME - Mme BELLING - M. GATT - M. AUMON -
Mme REVOL - Mme MÉRAND - M. COUSIN - Mme THOMY - M. BERTHOMÉ -
Mme LAURENT - M. BABONNEAU - M. QUANTIN - Mme REMAUD - M. RIO -
M. POUSSIER - M. BEAUPÉRIN - Mme COILLIER-ASSOUNI
M. CAILLAUD - Mme LEDEBT - M. CAMUS - Mme POTTIER-CHOPIN - M. BAUDRY -
Mme LE MENTEC-TRICAUD
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

M. BOUCHER
M. JEAN (à partir du point n°11)
Mme ZENAÏDI
Mme ÉTIENNE
Mme TERVÉ

Pouvoirs conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. BOUCHER	donne pouvoir à	M. GUERRIAU
M. JEAN -	donne pouvoir à	M. TURQUOIS
Mme ZENAÏDI	donne pouvoir à	Mme PUBILL
Mme ÉTIENNE	donne pouvoir à	Mme BONNET
Mme TERVÉ	donne pouvoir à	Mme CAUCHON

Date de convocation : 17 juin 2014
Date d'affichage : 17 juin 2014
Nombre de Conseillers : 35
En exercice : 35
Présents : 30
Votants : 35

La délibération du Conseil Municipal faisant l'objet de l'extrait ci-contre a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame REMAUD a été élue secrétaire.



Délibération n° DCM2014/005

Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire
Séance du 24 juin 2014

Objet : RUE MARIE CURIE - CESSIION D'UNE PARCELLE

Monsieur Philippe RIOUX, Maire-Adjoint, chargé du Développement Durable, des Déplacements, de l'Emploi, du Cadre de Vie, de l'Urbanisme, de la Voirie, du Patrimoine et des Relations avec Nantes Métropole, expose :

La parcelle cadastrée section CV N° 2p d'une superficie de 26 m, située rue Marie Curie est en cours d'acquisition par la Ville.

La SCI "SORTIE 46" a sollicité l'acquisition de cette parcelle située dans l'emprise du permis de construire qui lui a été délivré le 19/10/2011.

Cette cession aurait lieu conformément à l'avis de France Domaine, au prix net vendeur de 3,00 euros le m², soit 78 euros (soixante dix huit euros).

Les frais d'acte seraient à la charge de l'acquéreur, ainsi que les frais de bornage et de document d'arpentage.

Je sollicite donc votre accord pour :

- ⇒ procéder à cette transaction dans les conditions ci-dessus mentionnées
- ⇒ autoriser Monsieur le Maire ou moi-même à signer l'acte authentique à intervenir.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité accepte les propositions énoncées ci-dessus

Exécutoire le

LE MAIRE
Pour le Maire
Le Maire-Adjoint délégué

signé

Philippe RIOUX

Pour copie certifiée conforme
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire
Le 25 juin 2014

LE MAIRE
Pour le Maire
Le Maire-Adjoint délégué

signé

Philippe RIOUX